



COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Session du Comité consultatif public mixte n° 03-03

**tenue le 3 octobre 2003
à Montréal, au Canada**

Compte rendu de discussion ¹

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 3 octobre 2003, à Montréal, à la suite d'une réunion publique du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Le présent compte rendu de discussion fait rapport sur chacun des points à l'ordre du jour, fait état de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM et indique les mesures de suivi à prendre et les responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B). La réunion publique sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE fait l'objet d'un compte rendu de discussion distinct qui sera consultable sur le site Web de la CCE.

On peut également se procurer les comptes rendus de discussion, les avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

Mot de bienvenue et tour d'horizon du président

Le président du CCPM, M. Gustavo Alanís-Ortega, souhaite la bienvenue à tous les participants à Montréal et indique que certains membres du CCPM, à savoir M^{mes} Ann Bourget, Patricia Clarey, Patricia McDonald et Merrell-Ann Phare et M. Dan Christmas, n'étaient pas en mesure d'assister à cette réunion.

Il fait état de quelques conclusions préliminaires auxquelles a donné lieu la réunion publique sur les articles 14 et 15 en ce qui concerne l'ébauche du rapport, à savoir qu'elle devrait :

- être plus équilibrée;
- donner une idée plus précise du point de vue du secteur privé;
- solliciter l'opinion des Parties;
- se pencher sur les alinéas 45a) et b) de l'ANACDE définissant l'expression « l'application efficace de sa législation de l'environnement » et la mettre éventuellement en relation avec l'article 22 ou encore avec les articles 14 et 15;

¹ AVERTISSEMENT : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

- indiquer que la crainte de l'issue de la procédure énoncée à l'article 22 peut motiver le Conseil à décider de limiter la portée des dossiers factuels;
- mentionner que les membres du Conseil ne devraient pas confondre leur rôle de « Partie » et de « Conseil », mais qu'ils devraient plutôt saisir la différence entre le fait de délibérer et de collaborer et celui de prendre des décisions;
- examiner plus attentivement l'obligation de fournir des preuves tangibles;
- se pencher sur les enseignements tirés dans le cadre de processus analogues, notamment par le Panel d'inspection de la Banque mondiale;
- analyser plus en détail la communication « Oldman River »;
- se pencher sur la question des normes d'examen des recommandations au Conseil lorsque le Secrétariat lui dit estimer qu'une communication justifie la constitution d'un dossier factuel (l'assistance a qualifié l'attitude du Conseil d'« arbitraire », d'« impulsive » et de « manifestement déraisonnable »), déterminer si le Conseil devrait toujours suivre les recommandations du Secrétariat ou les ignorer, et étudier la possibilité de trouver un juste milieu à ce sujet;
- faire valoir qu'aucune nouvelle communication n'a mis les États-Unis en cause depuis 2000 et en analyser les raisons;
- étudier le cas de la communication « BC Hydro », dont la portée du dossier factuel a fait l'objet d'une négociation avec l'auteur au lieu d'une analyse de l'ensemble des centrales hydroélectriques dont il était question dans cette communication;
- examiner le contexte dans lequel le Conseil prend des décisions, de même que déterminer si les dossiers factuels ont un rapport avec des faits environnementaux véritablement liés à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et si les auteurs de communication se prévalent du processus trinational qui s'y rattache parce que les recours dont ils disposent dans leur pays sont limités ou insuffisants;
- retracer l'historique du processus d'examen des communications, en rappelant que les États-Unis l'ont imposé au Canada et au Mexique, afin que cet historique serve à mieux comprendre la situation actuelle et à trouver éventuellement une explication aux récentes décisions du Conseil.

Le président poursuit en indiquant que les participants à la réunion sur les articles 14 et 15 ont demandé au CCPM :

- de formuler un avis au Conseil lui suggérant fortement de ne pas limiter la portée des dossiers factuels, de se pencher sur la question relative à la présentation d'information « en quantité suffisante » [pour étayer une omission alléguée d'assurer l'application efficace de la loi] et d'annexer à cet avis l'ébauche du rapport établi par l'Environmental Law Institute, car il constitue une « argumentation raisonnée »;
- d'indiquer au Conseil qu'il serait préférable qu'il réponde clairement, c'est-à-dire par l'affirmative ou la négative, à toute recommandation du Secrétariat de constituer un dossier factuel, qu'il ne devrait pas altérer le contenu d'une communication et qu'il est inutile d'utiliser des ressources déjà limitées pour constituer un dossier factuel dont l'objet ne correspond plus à celui de la communication qui l'a motivé;
- de continuer d'exercer un suivi de la question que soulèvent la rapidité et l'efficacité du processus d'examen des communications afin de ne pas la perdre de vue;
- de réaffirmer qu'il est nécessaire que le Secrétariat agisse en toute indépendance, et de préciser qu'un auteur de communication n'est pas présumé pouvoir disposer des ressources

- nécessaires pour établir toutes les preuves pouvant étayer cette communication, car cette tâche incombe au Secrétariat lorsqu'il constitue un dossier factuel;
- de faire valoir qu'il appartient au Secrétariat de déterminer la portée et le contenu d'un dossier factuel;
 - de recommander des moyens pour exercer un suivi de l'examen des communications;
 - de rappeler au Conseil que, dans l'esprit de sa résolution n° 00-09, il ne devrait pas réfuter les avis du CCPM, sauf, peut-être, dans des cas exceptionnels;
 - d'envisager d'instaurer un mécanisme grâce auquel des hauts représentants des Parties, les responsables de l'Unité des communications sur les questions d'application et les membres du CCPM pourraient se pencher sur la manière d'améliorer le processus d'examen de ces communications;
 - de ne pas renoncer à ce processus et de se battre pour qu'il se poursuive, car il s'agit, particulièrement au Mexique, de l'une des seules solutions qui s'offrent aux citoyens pour exprimer en plein jour leurs préoccupations au sujet de l'application de la loi;
 - de trouver des moyens pour que le processus soit plus acceptable aux yeux des Parties, particulièrement le Canada et le Mexique qui portent actuellement le poids des communications, en soulignant aux Parties les résultats que ce processus permet d'obtenir, en leur proposant qu'il se déroule de façon plus concertée et en mentionnant que la CCE pourrait apporter son aide en vue de résoudre cette question.

Le président du CCPM déclare ensuite que l'ébauche du rapport sera révisée en fonction des observations recueillies au cours de la présente réunion, et qu'elle sera consultable sur le site Web de la CCE jusqu'au 24 octobre afin que le public ait la possibilité de la commenter. Le CCPM devrait en recevoir la version finale le 31 octobre, et son groupe de travail sur les articles 14 et 15, composé de MM. Gustavo Alanís-Ortega et Arturo Duran et de M^{mes} Jane Gardner et Donna Tingley, élaborera un avis au Conseil qui sera soumis à l'approbation de tous les membres du Comité au cours de la session ordinaire qu'ils tiendront en décembre.

En dernier lieu, le président du CCPM mentionne que la présente séance vise principalement à ce que le directeur exécutif de la CCE présente le projet de Plan opérationnel de la CCE pour 2004-2006 et fasse des observations préliminaires à son sujet. Il indique que ce projet ne tient pour le moment qu'à des ébauches des sections du Plan, et que le Secrétariat compte disposer d'une version intégrale vers le 10 octobre qu'il la soumettra à l'examen du public. M. Alanís-Ortega précise qu'à la suite de cette période d'examen, le CCPM formulera un avis au Conseil à la mi-novembre, avant la réunion des représentants suppléants des 20 et 21 novembre.

Compte rendu du directeur exécutif de la CCE et période de questions

Le président souhaite chaleureusement la bienvenue au nouveau directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, et l'invite à prendre la parole.

M. Kennedy mentionne tout d'abord qu'il est Américain et originaire du Colorado, mais qu'il a vécu et travaillé en Europe au cours des vingt dernières années. Après avoir donné un aperçu de ses études et de son parcours professionnel, il précise avoir précédemment travaillé, depuis 1990, à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et qu'il a, dans le cadre de ses fonctions, dû se pencher sur des questions environnementales avec les secteurs financier et privé. Il mentionne que la Banque dispose d'un comité consultatif sur l'environnement, remarquablement analogue au CCPM qui est le fruit de la réflexion de M. Jacques Cousteau, et

qu'il a eu bien des difficultés, tout comme le CCPM, à faire participer le public à ses activités. Il ajoute que M. Cousteau avait l'habitude de dire : « Il ne faut pas désespérer, ça fait partie de votre tâches de faire germer des idées, des projets. »

Il poursuit en déclarant que la CCE est aux prises avec de graves contraintes budgétaires et qu'il faut qu'elle se concentre sur les activités où elle fait preuve du meilleur rendement ainsi que sur l'établissement de partenariats. Il fait remarquer que son expérience de travail avec les secteurs financier et privé s'avère utile à cet égard. Il se dit également heureux que l'article 16 de l'ANACDE habilite le CCPM non seulement à formuler des avis au Conseil, mais aussi à fournir de l'information technique, scientifique ou d'une autre nature au Secrétariat. Il suggère au Comité de ne pas s'astreindre à formuler ses recommandations uniquement dans le cadre de ses réunions officielles avec le Conseil, et d'utiliser ses relations avec les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres milieux dans chacun des trois pays pour recueillir de l'information pouvant s'avérer utile au Secrétariat. Il invite les membres à communiquer avec lui en tout temps, s'ils le jugent nécessaire, par l'entremise de leur chargée de liaison.

Les membres du CCPM se présentent tour à tour en souhaitant la bienvenue à M. Kennedy.

Le président amorce la discussion en faisant remarquer qu'au cours des dernières années, le programme de la CCE s'est avéré très ambitieux, mais qu'en fonction des nouvelles restrictions budgétaires il faudra qu'elle se fixe des priorités. Tout en admettant la nécessité de certaines compressions, il se dit préoccupé de l'intention de réduire de dix pour cent le budget du CCPM, ce qui l'obligera à tenir une réunion de moins par année et aura des conséquences notables sur un très important volet de l'ANACDE, en l'occurrence la participation du public. Il dit craindre que la CCE perde de sa crédibilité si elle diminue ses moyens de soutenir cette participation.

Les membres du CCPM appuient les observations du président, et l'un d'eux mentionne que le fait de supprimer une réunion par année réduirait de vingt-cinq pour cent les capacités du CCPM de sensibiliser le public, puisqu'il tient quatre réunions annuellement. Un autre membre affirme que cette mesure risquerait grandement de miner la crédibilité de la CCE, et ajoute qu'elle se propose de restreindre le budget du CCPM alors que celui-ci est un de ses partenaires internes et qu'elle ne lui consacre déjà que trois pour cent de son budget. Il mentionne en outre que ces réunions offrant la possibilité de nouer des relations avec le secteur privé, cette diminution de dix pour cent applicable à l'ensemble de la CCE ne constituait pas le moyen le plus pertinent de résoudre les problèmes budgétaires de la Commission.

Un autre membre déclare qu'en raison de l'intention de réduire également le budget du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), l'autre principal mécanisme de sensibilisation du public dont dispose la CCE, il sera très difficile de faire valoir qu'elle considère la participation du public comme un élément de premier plan. En dernier lieu, un autre membre déclare que la version préliminaire des documents de travail de la réunion ne permet pas d'analyser la situation en profondeur et que, de surcroît, cette version n'est rédigée qu'en anglais.

L'assistance formule des observations, dont les suivantes :

- Les réunions du CCPM constituent un mécanisme très important au sein de la CCE, et bien qu'il faille user de stratégie en ce qui a trait à la planification générale, il n'est pas judicieux de réduire les moyens d'action du CCPM.

- La tenue des réunions du CCPM dans des universités pourrait permettre de réduire les coûts tout en offrant la possibilité de faire mieux passer les messages.
- La CCE a besoin de la participation du public, car il ne s'agit pas d'un élément négligeable.
- La réduction du budget du CCPM et du FNACE constitue une atteinte à la participation du public. Ce sont ces entités et leurs activités qui permettront de démontrer que le milieu du commerce est en mesure d'assumer ses responsabilités; il s'agit de la raison d'être de la CCE.
- Au Mexique, le public ayant un accès restreint à l'information, le CCPM et le FNACE lui élargissent cet accès. Le fait de réduire leur budget équivaut à lui fermer une porte.
- Si la CCE a l'intention de conclure des partenariats avec le secteur privé, il est d'autant plus nécessaire que le public surveille cette démarche.

Le directeur exécutif remercie les membres du CCPM et l'assistance de la pertinence et de la franchise de leurs observations. Il mentionne que le Conseil a donné son accord à l'élaboration d'une nouvelle approche stratégique en ce qui a trait à la planification des programmes, et ce, au moment même où la question budgétaire a été évoquée, et qu'il ne s'agit donc pas d'une question ordinaire. Il précise que la présente séance a pour but de recueillir des observations générales sur l'ébauche des documents afin que le Secrétariat en tienne compte en rédigeant la version finale du projet de Plan opérationnel au cours de la prochaine semaine, durant laquelle il a également l'intention d'établir un budget équilibré. M. Kennedy invite le CCPM à apporter son concours à l'établissement de priorités pour la CCE en tenant compte des restrictions budgétaires.

Le directeur de l'administration et des finances, M. Eduardo Delgadillo, mentionne de son côté que la CCE dispose d'un budget fixe de 9 millions de dollars américains par année et que les budgets d'exploitation sont établis en dollars canadiens. Il ajoute que la hausse du taux de change en faveur du dollar canadien nécessite un ajustement des budgets afin de compenser un manque à gagner de 1,5 million de dollars canadiens. Il conclut en précisant que si la CCE a pu effectuer des reports d'excédent de fonds au cours des cinq dernières années, ce ne sera pas le cas en 2004.

Comptes rendus des représentants des Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

Le représentant du Comité consultatif national (CCN) canadien souhaite la bienvenue au directeur exécutif et fait état de la composition et du rôle de son comité. Il indique que ce dernier continue à s'inquiéter du déroulement du processus relatif aux communications de citoyens, en faisant remarquer que les événements récents suscitent de sérieux enjeux en remettant en question l'indépendance du Secrétariat et le recours à ce processus par des groupes de simples citoyens. Il soutient qu'en raison de la tournure des événements entourant la question relative à la présentation d'information « en quantité suffisante », si l'on veut obtenir un dossier factuel, on doit le constituer soi-même. Il exprime l'appui du CCN canadien au nouveau processus de planification, en précisant que cette démarche aurait dû être entreprise depuis longtemps, et ajoute que ses collègues se réjouissent de pouvoir examiner la version intégrale du projet de Plan opérationnel. Pour finir, il se dit favorable à la proposition faite un peu plus tôt de collaborer plus étroitement avec des universités pour y tenir les réunions du CCPM.

Le représentant du CCN américain souhaite également la bienvenue au directeur exécutif et mentionne que son comité se réunira la semaine suivante afin de se pencher sur le projet de Plan opérationnel, le budget, les questions que suscite le processus relatif aux communications et l'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Pour ce qui est du Plan opérationnel, il est d'avis que les modifications envisagées s'avèrent positives jusqu'à présent, et invite le

Secrétariat à ne pas attendre la tenue de réunions officielles pour obtenir l'avis des CCN et des Comités consultatifs gouvernementaux sur l'exécution des programmes.

La représentante du CCN mexicain souhaite elle aussi chaleureusement la bienvenue au directeur exécutif et mentionne que les membres de son comité se sont entretenus avec le secrétaire, M. Victor Lichtinger, avant qu'il ne quitte ses fonctions, pour discuter de certaines questions, dont la nécessité de conclure un accord sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières (ÉRET). Elle ajoute qu'ils ont également abordé la question du processus relatif aux communications ainsi que la nécessité de faire mieux connaître la CCE au Mexique. Elle conclut en mentionnant que son comité proposera la tenue d'une réunion avec le nouveau secrétaire mexicain et son représentant suppléant afin d'examiner les priorités.

Aperçu du projet de Plan opérationnel de la CCE pour 2004–2006 et période de questions

Après que le président du CCPM l'eut présenté, le directeur des programmes, M. Doug Wright, expose en détail la nouvelle approche stratégique qui a servi à planifier les programmes, et il déclare que l'on peut la considérer opportune étant donné les problèmes budgétaires qui sont survenus dans l'intervalle. Il affirme que cette nouvelle approche pourrait permettre de résoudre ces problèmes, tout en précisant qu'elle ne vise, pour le moment, qu'à donner un aperçu des activités envisagées et à solliciter des observations sur les buts primordiaux du Plan. Il précise également que, par le passé, le CCPM a formulé les suggestions suivantes au sujet du plan de programme :

- Faire participer les autochtones aux programmes et aux projets de la CCE.
- Évaluer ces programmes et projets.
- Fixer une date d'achèvement des projets.
- Solliciter des fonds et conclure des partenariats.
- Simplifier la structure et la présentation du plan de programme.

Il poursuit en mentionnant avoir rencontré les membres du CCPM et les représentants suppléants en mars 2003, et qu'il s'est engagé à ce que la nouvelle approche :

- soit axée sur des buts et des objectifs à intégrer dans le cadre de planification générale des activités de la CCE;
- définissent les stratégies à employer pour atteindre ces buts et objectifs;
- énonce des objectifs immédiats plus précis;
- expose de façon détaillée les mesures à prendre (projets).

M. Wright explique, en outre, que le Plan opérationnel impose les quatre buts suivants à la CCE :

- But 1 : Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord.
- But 2 : Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et des politiques nationales, et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain.
- But 3 : Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord.

- But 4 : Constituer une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux suscitant des préoccupations communes à l'échelle nord-américaine.

Il expose ensuite les principales orientations du Plan opérationnel, lesquelles consistent :

- à renforcer les partenariats, en veillant à ce que cette démarche soit utile aux programmes et qu'elle n'ait pas seulement pour but de solliciter des fonds;
- à améliorer l'information environnementale en Amérique du Nord par le truchement de rapports sur l'état de l'environnement et d'autres documents;
- à réaliser des progrès dans le domaine de la gestion des déchets dangereux étant donné qu'il s'agit d'un domaine que le Conseil estime prioritaire et à l'égard duquel la CCE peut agir;
- à conserver, en se fondant sur la première liste des six espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, les espèces et les aires visées par le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, notamment dans le cadre du *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*, lequel est destiné à réaliser des progrès tangibles à l'échelle du continent grâce aux travaux relatifs à l'aire marine s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring ainsi qu'à l'aire terrestre que constituent les prairies du centre de l'Amérique du Nord;
- à atténuer les effets de la pollution sur l'environnement et sur la santé humaine en étudiant, sous un nouvel angle, de quelle manière il serait possible de mieux coordonner les travaux dans ce domaine et de faire en sorte qu'ils soient plus cohérents.

En dernier lieu, M. Wright mentionne qu'il s'entretiendra avec les Parties au cours des prochaines semaines pour connaître leur opinion à tous ces égards. Il indique également que les conclusions de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE donneront lieu à certaines suggestions très intéressantes pour les dix prochaines années et serviront à structurer le plan de programme de manière à ce qu'il soit plus facile d'examiner les priorités et d'apporter les correctifs nécessaires. Il conclut en signalant que le Plan opérationnel permettra également à la CCE de faire preuve d'efficacité en matière d'établissement de rapports, d'évaluation et de surveillance.

À l'invitation du président, des membres du CCPM et des participants font les observations suivantes :

- Il faut féliciter le Secrétariat d'avoir établi un plan opérationnel axé sur les résultats, car il donnera un nouvel élan et permettra d'évaluer et de gérer des ressources financières limitées.
- Bien que le but visé soit valable, le Secrétariat aurait dû consulter le CCPM avant d'emprunter une nouvelle approche.
- À qui appartient la prise en charge des buts et comment résoudra-t-on les problèmes qui pourraient survenir?
- Le programme devrait accorder une place prépondérante à la qualité de l'air, aux énergies renouvelables et à l'application de nouvelles techniques.
- Étant donné que la relation entre l'environnement et le commerce est la raison d'être de l'ANACDE et de la CCE, il faudrait réaliser davantage d'activités visant à améliorer cette relation.

- Le quatrième but peut laisser présumer que le CCPM n'est pas le principal mécanisme de la CCE en matière de participation du public.
- Il est difficile de réagir sans avoir pris connaissance en détail des activités pour s'assurer qu'elles permettent réellement d'atteindre les buts fixés.
- La CCE devrait axer ses travaux sur les résultats, car des milliers de pages ornent ses tablettes.

Le directeur des programmes répond à ces questions et observations de la manière suivante :

- Le Secrétariat a consulté le CCPM au mois de mars au sujet de la nouvelle approche.
- Les activités relatives à l'environnement et au commerce sont principalement visées par les premier et troisième buts.
- En ce qui a trait à la prise en charge des buts, le Secrétariat dispose d'un personnel restreint et les principaux secteurs de programmes sont encore en vigueur, ce qui signifie qu'ils ne sont pas nécessairement l'objet d'un seul de ces buts. Fondamentalement, cette surveillance relève du directeur exécutif et du directeur des programmes.
- Le Secrétariat serait heureux que le CCPM lui propose une nouvelle formulation du quatrième but ainsi que des moyens de renforcer son rôle.

Exposés et période de questions sur le projet de Plan opérationnel pour 2004–2006

Le chef du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Herrmann, fait état des activités envisagées afin d'appliquer le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*.

Les observations des membres du CCPM et des participants comprennent les suivantes :

- Il est difficile de faire des observations sans disposer d'une description détaillée des projets.
- On doit féliciter la CCE des efforts qu'elle déploie pour que les populations autochtones participent à ses activités, et cette participation devrait figurer au nombre des priorités de toutes celles qu'elle entreprend.
- Sur quels critères la CCE s'est-elle fondée pour choisir les deux aires, à savoir l'aire marine s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring et l'aire terrestre des prairies du centre de l'Amérique du Nord, ainsi que les six espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation?
- La CCE entend-t-elle tenir compte des connaissances traditionnelles autochtones dans ses projets et programmes? Il s'agit d'une question qui intéresse vivement d'autres organismes internationaux.
- Il faut se consacrer à la certification biologique du café d'ombre; pour obtenir la certification biologique, ce café doit être cultivé sur un sol non pollué.
- Les travaux destinés à élaborer un recueil de pratiques exemplaires favorisant une pêche durable devraient également porter sur la pollution et ses répercussions sur la pêche.

M. Herrmann répond à ces questions et observations de la manière suivante :

- Le recueil portera sur les techniques, les politiques et le financement, et analysera l'expérience acquise ailleurs afin de déterminer si elle peut être utile dans le contexte nord-américain.

- Un groupe de spécialistes a choisi les espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation en se fondant sur une série de critères qui comprennent, notamment, la gravité des menaces auxquelles elles sont confrontées, l'ampleur de ces menaces à l'échelle transfrontalière et le dénombrement des espèces en question dans leur groupe taxinomique respectif.
- Il serait très utile de se consacrer à la certification biologique du café d'ombre.
- On envisage de collaborer avec les populations autochtones afin de déterminer quelle serait la meilleure manière de prendre en compte leurs connaissances dans le cadre des discussions concernant la biodiversité, car il s'agit d'un champ d'action prioritaire.
- Figurent au nombre des priorités de ce secteur de programme pour 2004 des travaux concertés avec des populations autochtones et des activités portant sur le café d'ombre, les oiseaux, les pratiques exemplaires en matière de pêche et les espèces envahissantes.

Le gestionnaire du secteur de programme relatif à la qualité de l'air, M. Paul Miller, présente les projets du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé au nom de la gestionnaire de ce secteur, M^{me} Erica Phipps, qui assiste déjà à une réunion au Mexique.

Un participant lui pose la question suivante :

- De quelle manière la CCE entend-elle recueillir des données sur la surveillance de la qualité de l'air?

M. Miller répond de la manière suivante :

- La première étape consiste à rassembler de l'information en utilisant les rapports sur les bases de données nationales. Au Mexique, dans le cadre du secteur de programme, on envisage d'appuyer la création d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'air qui servira à établir des liens entre les bases de données municipales existantes.

La chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, M^{me} Chantal-Line Carpentier, en présente les activités.

Les membres du CCPM et les participants formulent les observations suivantes :

- Les activités de ce secteur de programme tiennent-elles compte des recommandations du CCPM au Conseil concernant la réalisation, en tout premier lieu, d'une série d'études de cas préliminaires destinées à évaluer les répercussions du commerce sur l'environnement?
- Le CCPM et le public ont convenu que les investissements en matière d'environnement ne devraient pas constituer le seul principal sujet à l'ordre du jour du troisième Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce.
- Quels travaux la CCE entend-elle entreprendre sur les énergies renouvelables et les nouvelles techniques en vue de réduire les gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique?
- La CCE encourage la réalisation de travaux dans le domaine de l'énergie alors que le Mexique a aboli sa *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Commission nationale pour la conservation de l'énergie) et que ce pays a restreint ses activités dans ce domaine. Il

est urgent que la CCE fasse savoir au nouveau secrétaire à l'Énergie que cette situation est préoccupante.

- Étant donné qu'on ne constate aucun progrès relativement à l'application des dispositions du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, le CCPM et le Secrétariat devraient exercer des pressions pour accélérer cette démarche.
- Il n'est pas nécessaire d'établir d'autres rapports, mais d'intégrer au programme la promotion d'un commerce équitable.
- En ce qui concerne la tenue du prochain symposium, la CCE devrait envisager la possibilité de faire participer des groupes autochtones à ses projets en sollicitant des investissements directs.
- L'existence de l'ANACDE dépendant de celle de l'ALÉNA, envisage-t-on la conclusion d'un accord parallèle analogue à l'ANACDE dans le cadre des négociations d'un accord sur la Zone de libre-échange des Amériques?

M^{me} Carpentier répond à ces questions et observations de la manière suivante :

- Le projet sur le café d'ombre a donné lieu à la création d'un fonds géré au niveau local, et des discussions ont déjà cours sur le commerce équitable et la certification biologique de produits. Les activités dans ce domaine seront coordonnées avec celles du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les travaux sur les énergies renouvelables débiteront par un examen de ceux que réalisent d'autres organismes en vue de recueillir de l'information et de réunir des spécialistes du domaine. Ces travaux nécessiteront une concertation avec d'autres groupes, car la CCE n'a pas les moyens de les financer toute seule. Son rôle consiste à réunir des personnes qui se vouent à l'intendance de l'environnement.
- Les travaux sur les investissements se poursuivront dans le but de favoriser le développement durable, et ils comprendront des activités avec des analystes financiers de premier plan, qui sont encore sceptiques, pour arriver à démontrer les avantages financiers que procure la prévention des risques environnementaux.
- L'application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE a effectivement peu progressé, et elle s'est limitée à une première réunion qui n'a rien donné de probant et à une deuxième, en 2002, dont le compte rendu de discussion est finalement à la disposition du public. Toutefois, la tenue d'une éventuelle réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce demeure la seule solution que les gouvernements ont pu présenter.

Le chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, M. Ignacio González, en présente les activités.

Les membres du CCPM et les participants formulent les observations suivantes :

- À quel moment sera-t-il possible de consulter les études de cas sur les pratiques exemplaires et d'en obtenir une copie?
- Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement devrait faire partie de toutes les activités de la CCE au lieu de constituer un programme distinct.
- L'acquisition de systèmes de surveillance de l'environnement ne constitue un défi que pour les petites et moyennes entreprises qui manquent de ressources à cette fin.

- Il faudrait entreprendre des travaux sur le suivi, l'enregistrement et le contrôle des importations au Mexique de déchets dangereux et d'autres substances illicites.
- Les responsables du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement pourraient-ils prendre part au suivi des dossiers factuels? Pourquoi la terre arrête-t-elle de tourner dès lors qu'un dossier factuel est constitué? L'intervention de ces responsables n'offrirait-elle pas un moyen d'atténuer le mécontentement qu'éprouvent le public et le CCPM face à cette situation?
- Il faudrait inciter des étudiants en droit à constituer des bases de données sur l'environnement.
- Au Mexique, il n'existe aucune mesure d'application de la législation sur la qualité de l'eau ni d'établissement pour traiter les déchets dangereux; ils sont entreposés à ciel ouvert.

M. González répond à ces questions et observations de la manière suivante :

- Le Conseil a prescrit d'entreprendre des travaux relativement à la qualité de l'eau. Ils débiteront par l'élaboration d'un cadre structurant la réalisation d'études de cas, et se poursuivront par l'établissement d'un rapport dont l'ébauche sera soumise à l'examen du public. Ces travaux se termineront dans deux ans.
- Il s'agit effectivement d'une question d'application de la loi qui « s'étend à plusieurs domaines », dont ceux des renseignements et des douanes. On songe à coordonner les activités et les objectifs du secteur de programme avec ceux des autres secteurs de la CCE.
- Il est difficile de démontrer la pertinence des systèmes de gestion de l'environnement. La mise en place de tels systèmes ne garantit pas l'obtention de résultats; il faut également pouvoir compter sur la réglementation et sur une aide technique.
- Il est vraiment difficile d'exercer un suivi du transport de déchets dangereux entre les États-Unis et le Mexique en raison de différences dans leur réglementation.
- Il est évident que le Mexique devrait disposer d'un plus grand nombre d'établissements pour traiter les déchets dangereux.
- Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale a accompli de grands progrès pour que ses travaux soient plus transparents. Lorsqu'il est nécessaire de travailler avec des organismes internationaux en matière d'application de la loi, on est généralement confronté à de délicates questions de souveraineté et de territorialité. Les progrès dans ce domaine se limitent en grande partie aux avantages que procure la réalisation de travaux concertés.
- En raison d'impératifs internes, il existe un cloisonnement étanche entre le Groupe de travail et les articles 14 et 15 de l'ANACDE.

L'adjointe au FNACE, M^{me} Mihaela Vulpescu, fait état des activités du Fonds.

Les membres du CCPM et les participants formulent les observations suivantes :

- Étant donné que le CCPM a toujours offert son soutien au FNACE, quelles seront les répercussions des réductions budgétaires proposées?
- De quel budget le fonds disposait-il au départ, et ce budget va-t-il continuer de diminuer?
- Les collectivités autochtones ont bénéficié de ce fonds.

M^{me} Vulpescu répond à ces questions et observations de la manière suivante :

- De 1995 à aujourd'hui, ce budget a été ramené de 2 000 000 \$CAN à 755 000 \$CAN, et cette baisse a de sérieuses conséquences sur le nombre de projets que le FNACE peut subventionner. Pour pouvoir consacrer le plus d'argent possible à ces subventions, il a fallu réduire les frais d'administration.
- Sur le site Web du FNACE, on peut consulter une liste des projets subventionnés ainsi qu'une description des résultats qu'ils ont ainsi pu obtenir. De nombreux groupes autochtones des trois pays ont effectivement bénéficié de subventions.

Le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver, explique en quoi consistent les « obligations spécifiques » que l'ANACDE impose aux Parties.

Il saisit en outre l'occasion de répondre à une question adressée précédemment au chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement en ce qui concerne le suivi des dossiers factuels. Il déclare que la constitution des dossiers factuels doit avoir une utilité et permettre de résoudre des problèmes délicats d'application et d'observation de la loi. Il ajoute que, dans son rapport découlant de l'examen de l'historique des communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, le CCPM a recommandé de mettre en place un processus de suivi, mais le Conseil n'y a pas donné son aval parce qu'il préférerait que ce suivi demeure de responsabilité nationale.

Le directeur des communications, M. Evans Lloyd, présente la stratégie qu'applique la CCE dans le domaine des communications.

Les membres du CCPM et les participants formulent les observations suivantes :

- Quel objectif la CCE s'est-elle fixé quant au pourcentage de la population qui devrait connaître ses activités?
- La stratégie ne fait aucune mention des activités du CCPM, et il semble que le processus de diffusion de documents ne vise que ceux du Secrétariat. Le CCPM a-t-il l'intention de disposer de sa propre stratégie dans ce domaine?
- Les activités de communication devraient se concentrer prioritairement sur l'examen décennal de l'application de l'ANACDE, et le CCPM devrait prendre part à l'élaboration des principaux communiqués.
- On tend à toujours cibler les mêmes personnes, et il faudrait toucher un plus vaste public.
- Il y a déjà trop de documents imprimés et il serait peut-être temps de trouver d'autres moyens moins coûteux.
- La CCE fait-elle parvenir le bulletin *Trio* aux journaux locaux?

M. Lloyd répond à ces questions et observations de la manière suivante :

- La CCE a davantage de difficultés que les ONG à faire les manchettes. Elle est sur le point d'apporter des changements, notamment à sa manière d'agir, mais l'ampleur de cette tâche est plus difficile à évaluer qu'on ne le pense.
- Le CCPM et la participation du public sont au cœur du message fondamental que la CCE veut véhiculer. En outre, un certain nombre d'activités stratégiques offrent à la CCE la possibilité d'œuvrer avec le CCPM à l'amélioration des activités de communication.

- L'examen décennal de l'application de l'ANACDE se déroulera sous la direction d'un comité formé à cette fin, et la CCE est consciente que le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE lui fournit une occasion exceptionnelle de faire état des progrès qu'elle a accomplis au cours des années.
- Il est certain que la sensibilisation d'un plus vaste public s'impose, et l'un des objectifs du service des communications consiste à collaborer avec les gestionnaires de programme pour leur expliquer, de la façon la plus détaillée possible, la marche à suivre pour élaborer des documents dès le début de leur planification. Il est exclu de publier des documents que le public ne lira pas.
- Le bulletin *Trio* est effectivement distribué aux journaux locaux, et certains d'entre eux ont repris et développé des articles du bulletin.

Le président du CCPM remercie tous les membres du personnel du Secrétariat pour la qualité de leur exposé.

Suivi du CCPM

a) Rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique

Le représentant du CCPM au sein du Groupe consultatif sur le maïs et la biodiversité [que le Secrétariat a constitué en vue d'établir, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, un rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique] fait état des dernières réunions tenues au sujet du prochain Symposium sur le maïs et la biodiversité qui aura lieu les 11 et 12 mars 2004, à Oaxaca, au Mexique, et de l'état d'avancement de ses préparatifs. Une ébauche de ce rapport sera soumise à l'examen du public d'ici la fin de l'année.

Suivi : Groupe consultatif sur le maïs et la biodiversité et Secrétariat

b) Examen décennal de l'application de l'ANACDE

Le président du CCPM indique que le Mexique nommera sous peu ses représentants au sein du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. À la suggestion du président, les membres conviennent d'inviter leurs prédécesseurs à participer à l'auto-évaluation du CCPM.

Suivi : Gouvernement du Mexique et président du CCPM

c) Groupes de travail du CCPM

Les membres conviennent de former un nouveau groupe de travail sur les populations autochtones pour qu'il se penche sur le projet du Secrétariat consistant à inviter des représentants de ces populations à contribuer aux travaux de la CCE. Ce groupe de travail comprend MM. Mindahi Crescencio Bastida-Muñoz et Dan Christmas et M^{me} Patricia McDonald.

Ils conviennent également de former un groupe de travail sur l'ÉRET qui comprend MM. Gustavo Alanís-Ortega et Arturo Duran et M^{mes} Laura Silvan et Donna Tingley.

d) Élection du président

M. Alanís-Ortega explique de quelle manière se déroulera le processus d'élection du président du CCPM pour 2004 qui sera choisi parmi les membres canadiens. Les résultats de ce vote secret seront divulgués à la fin novembre.

Suivi : Membres du CCPM

Prochaines réunions du CCPM

Le Groupe d'étude sur les déchets dangereux tiendra une réunion les 3 et 4 novembre à Montréal, et le groupe de travail connexe du CCPM est invité à y assister. Ce dernier élaborera un avis au Conseil sur les déchets dangereux en vue de le soumettre à l'examen des autres membres.

Suivi : Groupe de travail et autres membres du CCPM

Session n° 03-04 Les 4 et 5 décembre 2003, à Miami, en Floride, à l'occasion de la table ronde de la CCE intitulée *Une dimension importune du commerce : Les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord*.

Session n° 04-01 Du 11 au 13 mars 2004, à Oaxaca, au Mexique, à l'occasion du symposium de la CCE intitulé *Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique*, et réunion avec les anciens membres du CCPM en vue de réaliser une auto-évaluation dans le cadre de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE.

Session n° 04-02 En juin 2004, au Mexique, à l'occasion de la session ordinaire du Conseil qui pourrait se tenir dans la semaine du 21 juin ou dans celle du 28 juin, à Puebla ou à Los Cabos.

e) Avis au Conseil sur le Plan opérationnel

Les membres conviennent qu'il est prématuré de formuler un avis au Conseil au sujet du Plan opérationnel puisqu'ils ne disposent pas encore de l'ébauche intégrale de ce plan. Toutefois, ils s'entendent sur un processus d'élaboration de cet avis et fixent à la mi-novembre sa transmission au Conseil afin qu'il le lui parvienne avant la tenue de la session des représentants suppléants.

Suivi : Membres du CCPM

f) Réponses du Conseil aux avis n°s 03-01 et 03-02 et à la lettre concernant l'accord intergouvernemental canadien

Le président résume les réponses du Conseil aux avis n°s 03-01 et 03-02 et se dit mécontent du temps considérable, à savoir six mois, qu'il a fallu au Conseil pour transmettre ces réponses, et d'en avoir été informé juste immédiatement avant la réunion. Les membres du CCPM expriment également leur mécontentement à ce sujet.

Les membres se disent également déçus de la réponse du Conseil à l'avis n° 03-01, et partagent le sentiment qu'il est désormais futile de déployer des efforts pour inciter les fonctionnaires de l'environnement et du commerce à entreprendre des activités concertées.

Pour ce qui est de la réponse du Conseil à l'avis n° 03-02, le président mentionne que le Mexique lui a fait parvenir sa proposition concernant l'ÉRET et qu'il en fera ultérieurement part aux membres. Le groupe de travail connexe du CCPM se penchera ensuite sur cette proposition.

Le Conseil n'a pas répondu à la lettre que le président du CCPM lui a fait parvenir en août 2003 au sujet de l'accord intergouvernemental canadien.

Suivi : Conseil et membres du CCPM

Commentaires des observateurs

- L'un des moyens d'inciter les fonctionnaires du commerce à agir consisterait à se servir des médias pour dénoncer leur immobilisme. Il est inacceptable que les gouvernements dirigent la constitution des dossiers factuels comme ils le font maintenant, car ils sont en conflit d'intérêt et n'essaient que de se protéger.
- Il faut féliciter le CCPM d'avoir organisé cette séance ainsi que la réunion de la veille sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il faut également féliciter le Secrétariat d'avoir pris l'initiative de faire participer les populations autochtones aux activités de la CCE. Il est toutefois décevant de voir qu'il se propose de réduire le budget du FNACE.
- Ces deux journées ont été remarquables en ce qui concerne la participation de l'assistance; ce sont les plus fructueuses jusqu'à présent. Il serait cependant utile que l'assistance puisse prendre connaissance de tous les documents dont il est question, notamment les réponses du Conseil aux avis du CCPM, afin de pouvoir suivre la discussion et de faire des commentaires constructifs. C'est une bonne nouvelle de savoir que les anciens membres se joindront aux nouveaux pour réaliser une auto-évaluation du CCPM, et cette démarche entrera dans les annales.
- Il faut enjoindre les gouvernements à faire passer leur contribution à la CCE à 15 millions de dollars américains, conformément à l'objectif qu'ils s'étaient fixé en 1994.
- Ces séances ont révélé au public l'esprit de tolérance et de démocratie qui règne au sein de la CCE. C'est de cette manière que l'on arrive à susciter l'intérêt du public pour la CCE.
- La stratégie de communication devrait viser les enfants et les étudiants; on peut trouver en eux de précieux alliés pour réaliser les activités visant à protéger l'environnement.

Le président remercie les observateurs et invite le directeur exécutif à prononcer le mot de la fin.

M. Kennedy déclare que cette séance s'est avérée très instructive, et qu'il sait beaucoup mieux maintenant de quelle manière fonctionne le CCPM et le rôle important qu'il peut jouer en fournissant de l'information au Secrétariat. Il conclut en priant le CCPM d'étudier attentivement la proposition évoquée par le Secrétariat d'équilibrer le budget et de lui mentionner, en toute franchise, dans quels domaines il devrait réduire ce budget.

Le président du CCPM remercie tous les participants, les membres, le personnel et les interprètes et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke
le 17 octobre 2003



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session du Comité consultatif public mixte n° 03-03

Le 3 octobre 2003

Hôtel Wyndham / Complexe Desjardins

1255, Jeanne-Mance

Montréal, Québec

Téléphone : (514) 285-1450 • Télécopieur : (514) 841-2037

Salle de réunion : Hospitalité au niveau de la Basiliaire 2

Ordre du jour provisoire

- | | |
|-------------------|--|
| 8 h 00 à 9 h 00 | Inscription des participants, avec café et croissants |
| 9 h 00 à 9 h 05 | Mot de bienvenue et aperçu des points à l'ordre du jour par le président du CCPM, M. Gustavo Alanís-Ortega*
- Adoption de l'ordre du jour provisoire |
| 9 h 05 à 9 h 15 | Compte rendu de la CCE par le directeur exécutif, M. William Kennedy et période de questions |
| 9 h 15 à 9 h 30 | Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux* |
| 9 h 30 à 10 h 30 | Aperçu du projet du plan opérationnel de la CCE pour 2004 à 2006 par le directeur de programmes, M. Douglas Wright et période de questions |
| 10 h 30 à 10 h 45 | Pause |
| 10 h 45 à 12 h 15 | Discussion en plénière sur le projet du plan opérationnel de la CCE pour 2004 à 2006 (<i>exposé de 10 minutes, par le personnel de la CCE, suivi des observations et d'une période de questions</i>) |
| 10 h 45 à 11 h 15 | Secteur relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce par la directrice de programme, Mme Chantal Line Carpentier |
| 11 h 15 à 11 h 45 | Secteur relatif à la conservation de la biodiversité par le directeur de programme, M. Hans Herrmann |
| 11 h 45 à 12 h 15 | Secteur relatif aux polluants et la santé par le gestionnaire de programme, Qualité de l'air, M. Paul Miller |

* Séance ouverte au public à titre d'observateur.

12 h 15 à 13 h 30	Déjeuner (non offert)
13 h 30 à 14 h 30	Discussion en plénière sur le projet du plan opérationnel de la CCE pour 2004 à 2006 (exposé de cinq à dix minutes, par le personnel de la CCE, suivi des observations et d'une période de questions) (suite)
13 h 30 à 14 h 00	Secteur relatif au droit et aux politiques de l'environnement par le directeur de programme, M. Timothy Whitehouse
14 h 00 à 14 h 05	Fonds nord-américain de coopération environnementale par la superviseuse du Fonds, M ^{me} Manon Pepin
14 h 05 à 14 h 15	Autres activités, y compris les obligations spécifiques imposées par l'ANACDE par le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver
14 h 15 à 14 h 30	Plan de communication par le directeur des communications, M. Evan Lloyd
14 h 30 à 15 h 00	Pause
15 h 00 à 16 h 00	Discussion, par les membres du CCPM, d'un avis éventuel au Conseil sur le projet de plan de programme pour 2004 à 2006, ainsi que du programme du CCPM pour 2004*
16 h 00 à 16 h 45	Suivi du CCPM* <ul style="list-style-type: none"> a) Examen de la réponse du Conseil aux avis et lettres du CCPM : Avis 03-01 et 03-02; Évaluation des incidences environnementales transfrontalières; Accord intergouvernemental canadien concernant l'ANACDE b) Article 13 de l'ANACDE relatif aux effets que le maïs transgénique au Mexique c) Examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE d) Nomination et rotation des membres du CCPM au sein des groupes de travail e) Information relative au processus d'élection à la présidence du CCPM f) Prochaines réunions du CCPM
16 h 45 à 17 h 00	Commentaires des observateurs
17 h 00	Levée de la séance

* Séance ouverte au public à titre d'observateur.



Joint Public Advisory Committee (JPAC) Public Meeting
on issues related Articles 14 and the 15 of the NAAEC
and
Joint Public Advisory Committee Regular Session 03-03

Reunión pública del Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
sobre asuntos relativos a los artículos 14 y 15 del ACAAN

y

Sesión ordinaria del Comité Consultivo Público Conjunto 03-03

Réunion publique du Comité consultatif public mixte (CCPM)
sur des questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

et

Session du Comité consultatif public mixte no 03-03

2-3 October 2003/ 2 y 3 de octubre de 2003/ 2 et 3 octobre 2003

Participants list/ lista de participantes/ liste de participants
as of October 3/ en fecha del 3 de octubre/ en date du 3 octobre

Montréal, Québec

Participants/ Participantes

Ayala Soto, Luis Felipe

Secretario
Comité Pro Limpieza del Rio Magdalena
Giotto # 132 Inter. 202 Col. Alfonso III
Del. Alvaro Obregon
México, DF 01460
México
Tel : 011 52 611 5072
lfayalas@hotmail.com

Bérubé, Gilles G.

Conseiller principal
Conformité, Politiques et législation
Hydro-Québec
75 boul, René-Lévesque Ouest, 2e étage
Montréal, Québec H2Z 1A4
Tel: 514 289 2211 #3629
Télec: 514 289 4977
berube.gilles.g@hydro.qc.ca

Bell, Anne

Acting Executive director
Wildlands League – Chapter of the Canadian
Parks and Wilderness Society
401 Richmond St. W. Suite 380
Toronto, Ontario M5V 3A8
Canada
Tel: 416 971 9453 ext. 39
Fax : 416 979 3155
bell@wildlandsleague.org

Bordas-I-Cuscó, Agustí

Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington St. 23rd Floor
Gatineau, Québec K1A 0H3
Canada
Tel : 613 956 5947
Fax : 819 997 0199
agusti.bordas@ec.gc.ca

Bravo Gaxiola, Agustín
Director General
Fuerza Ambiental, A.C.
Emilio Carranza 910 Col. Centro
Chihuahua, Chihuahua 31000
México
Tel : 011 52 614 410 8179
Fax : 011 52 614 416 0861
info@fuerzaambiental.org

Brooke, Lorraine
Consultant
3745 St-Jacques West, Suite 220
Montreal, Quebec H4C 1H3
Tel: 514 934 1218
Fax: 514 937 5114
lbrooke@ccemtl.org

Bugeda Bernal, Beatriz
Directora Regional para América Latina
International Fund for Animal Welfare
Prolongación Angelina No. 10
México, DF 01020
México
Tel : 011 52 555 662 0559
Fax : 011 52 555 662 9505
bbugeda@ifaw.org

Caldwell, Jake
Program Manager
National Wildlife Federation
1400 16th St. NW, Suite 501
Washington, DC 20036
USA
Tel : 202 939 3302
Fax : 202 797 5486
caldwell@nwf.org

Carmona Lara, María del Carmen
Investigadora
UNAM - Instituto de Investigaciones Jurídicas
Matro Mario de la Cueva s/n Sona Cultural,
Ciudad Universitaria
México, DF 04510
México
Tel : 011 52 555 622 7477 x 303
Fax : 011 52 555 665 2193
carmona@servidor.unam.mx

Catudal, Jean
Consultant en environnement
Hydro-Québec
75 boul, René-Lévesque Ouest, 2^e étage
Montréal, Québec H2Z 1A4
Tel : 514 289 2211 #3771
Télec: 514 289 4977
Catudal.jean@hydro.qc.ca

Christensen, Randy
Staff Lawyer
Sierra Legal Defense Fund
131 Water St. #214
Vancouver, British Columbia V6B 4M3
Canada
Tel : 604 685 5618
Fax : 604 685 7813
rchristensen@sierralegal.org

Cloghesy, Michael
President
Centre Patronal de l'Environnement
640 St-Paul Street West, Suite 206
Montreal, Quebec H3C 1R9
Tel: 514 393 1122
Télec: 514 392 1146
cpeq@generation.net

Dannenmaier, Eric
Director
Tulane University
Institute for Environmental Law & Policy
6329 Freret St.
New Orleans, Louisiana 70118
USA
Tel : 504 862 8829
Fax : 504 862 8857
edan@law.tulane.edu

Delisle, André
Président
Transfert Environnement
965, rue Newton, bureau 256
Québec, Québec G1P 4M4
Tel: (418) 872-8110
Fax: (418) 872-6912
adelisle@transenvironnement.qc.ca

DeMarco, Jerry

Managing Lawyer
Sierra Legal Defence Fund - Ontario
30 St. Patrick Street, Suite 900
Toronto, Ontario M5T 3A3
Canada
Tel : 416 368 7533
Fax : 416 363 2746
bear@sierralegal.org

García, Juan Francisco

Secretario
Grupo Ecológico Manglar, A.C.
H. Batallón sur #219
San Blas, Nayarit 63740
México
Tel : 011 52 323 285 0462
Fax : 011 52 323 285 0111
sbmanglar@hotmail.com

Graham, Kathy

Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington St. 23rd Floor
Gatineau, Québec K1A 0H3
Canada
Tel : 613 953 7892
Fax : 819 997 0199
Kathy.graham@ec.gc.ca

Graubart, Jonathan

Professor
San Diego State University
Departement of Political Science
College of Arts and Letters
5500 Campanile Drive
San Diego, California 92182-4427
USA
Tel : 619 594 7168
graubart@mail.sdsu.edu

Greene, Adam

Director of Environmental Affairs & Corporate
Responsibility
US Council for International Business
1212 Avenue of the Americas, suite 1800
New York, NY 10036-1689
USA
Tel: 212 703 5056
Fax: 212 575 0327
agreene@uscib.org

Gutiérrez Nájera, Raquel

Presidenta del Consejo Directivo
Instituto de Derecho Ambiental, A.C.
Misión de San Felipe Moudulo 13, Depto. 10
Col. Residencial Guadalupe
Zapopan, Jalisco 45040
México
Tel : 011 52 333 620 5726
Fax : 011 52 333 620 5726
idea03@prodigy.net.mx

Knox, John

Assistant Professor
Dickinson School of Law
Pennsylvania State University
150 S. College Street
Carlisle, Pennsylvania 17013
USA
Tel: 717 240 5000
Fax: 717 240 5126
jhk5@psu.edu

Kostuch, Martha

The Friends of the Oldman River
PO Box 1288
Rocky Mountain House, Alberta T4T 1A9
Canada
Tel : 403 845 4667
Fax : 403 845 5377
martha@rttinc.com

Marzouk, Evonne
Environmental Protection Specialist
U.S. EPA
1200 Pennsylvania Ave. NW MC 2660R
Washington, DC 20460
USA
Tel : 202 564 7529
Fax : 202 565 2411
marzouk.evonne@epa.gov

O'Leary Franco, Rosa María C.
Integrante
Academia Sonorense de Derechos Humanos
Dr. Hoeffler No. 42-A, Col. Centenario
Hermosillo, Sonora 83260
México
Tel : 011 52 662 217 1034
Fax : 011 52 662 217 1124
rosamariacoleary@hotmail.com

Postacioglu, Dilek
Graduate Student
Université de Montréal
3488 Cote des Neiges, App 1207
Montréal, Québec H3H 2M6
Canada
Tel : 514 578 8707
Fax : 514 932 8759
didi@sympatico.ca

Rolón Sánchez, José Eduardo
Estudiante Investigador de Doctorado
School of Development Studies
University of East Anglia
Norwich, Norwich NR4 7TJ
United Kingdom
Tel: 44 160 361 0313
Fax: 44 160 359 2807
j.rolon@uea.ac.uk

Roy, Martin
Coordinator
Environmental Cooperation Agreements
Canada Environmental Relations Division
Government of Canada
Department of Foreign Affairs and
International Trade
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive, Tower C-4
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Tel: 613 290-3228
Fax: 613 995-9525
martin.roy@dfait-maeci.gc.ca

Scott, Deborah
Staff member
International Environmental Law Project
10015 SW Terwilliger Blvd
Portland, Oregon 97219
USA
Tel: 503 768 6830
Fax: 503 768 6642
das@lclark.edu

Scott, Kevin
President
Global Institute for Sustainable & Human
Rights - Canada
Suite 202, 141 Water Street
Vancouver, British Columbia V6B 1A7
Canada
Tel : 604 682 1212
Fax : 604 682 1212
kscott@shaw.ca

Seth Parikh, Pooja
Staff Attorney/Director, India Program
Environmental Law Institute
1616 P Street, NW
Washington, DC 20036
Tel: 202 939 3812
Fax: 202 939 3868
Parikh@eli.org

Tollefson, Christopher

Professor
Faculty of Law
University of Victoria
Fraser Building - University of Victoria
Victoria, British Columbia V8W 3 H7
Canada
Tel : 250 721 8170
ctollef@uvic.ca

Troell, Jessica

Research Fellow
Environmental Law Institute
1616 P Street, NW
Washington, DC 20036
Tel: 202 939 3800
Fax: 202 939 3868
troell@eli.org

Wallis, Cliff

President
Alberta Wilderness Association
PO Box 6398 Station D
Calgary, Alberta T2P 2E1
Canada
Tel: 403 271 1408
Fax: 403 271 1408
deercroft@shaw.ca

Wedge, Don

Director
Environment Group STOP
Montreal
C/o 288 Grosvenor #5
Montréal, Québec H3Z 2L9
Tel: 514 934 1662
dwedge@sympatico.ca

Wirth, David A.

Director of International Programs
Boston College Law School
885 Centre Street
Newton, Massachussets 02459
USA
Tel: 617 552 1237
Fax: 617 552 2615
david.wirth@bc.edu

Joint Public Advisory Committee
Comité Consultivo Público Conjunto
Comité consultatif public mixte

CANADA

Avery, Cam

Director of Public Affairs
Terasen Inc.
1111 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia
V6E 4M4
Tel: 604 443 6603
Fax: 604 443 6530
cam.avery@terasen.com

Tingley, Donna

Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
10035, 108 Street NW, Floor 10
Edmonton, Alberta T5J 3E1
Canada
Tel: 780 427 9793
Fax: 780 422 3127
dtingley@casahome.org

MEXICO

Alanís-Ortega, Gustavo

Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Alixco No. 138
Col. Condesa - Atlixco
México, DF 06140
México
Tel: 52 555 286 3323
Fax: 525 55 211 2593
galanis@cemda.org.mx
JPAC Chair for 2003

Bastida-Muñoz, Mindahi Crescencio

Presidente
Consejo Mexicano para el Desarrollo
Sustentable
Lázaro Cárdenas Norte No. 125, San Pedro
Tultepec
Lerma, Estado de México 52030
México
Tel. y Fax: 527 28 282 0469
mindahi@prodigy.net.mx

Correa, Adriana Nelly

Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental - ITESM Campus
Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada
No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
Tel: 52 818 328 4032
Fax: 528 18 359 6280
ancs@itesm.mx

Sandoval, Carlos

Presidente
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. del Valle
México, DF 03100
México
Tel: 52 555 559 1915
Fax: 525 55 575 2337
ecologia@conieco.com.mx

Silvan, Laura

Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
Paseo Estrella del Mar No. 1025 - 2A Sección
Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
México
Tel: 52 664 630 0590
Fax: 526 64 630 05 90
laurie@proyectofronterizo.org.mx

USA

Desai, Dinkerrai

Environmental Coordinator
U.S. Army Material Command
Forth Monmouth
New Jersey 07703
USA
Tel: 732 532 1475
Fax: 732 532 6263
desai@mail1.monmouth.army.mil

Duran, Arturo

General Manager
Lower Valley Water District
1557 FM Road 1110
Clint, Texas 79836
USA
Tel: 915 791 4480
Fax: 915 791 4499
aduran@lvwd.org

Gardner, Jane

Manager and Counsel
Remediation Programs
Corporate Environmental Programs
General Electric Company
3135 Easton Turnpike
Fairfield, Connecticut 06431
Tel: 203 373 2932
Fax: 203 373 2683
Jane.gardner@corporate.ge.com

Bellefleur, Julie-Anne

Council Secretary
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4310
jabellefleur@ccemtl.org

Brevé, Daniel

Public Participation Coordinator
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4368
dbreve@ccemtl.org

Carpentier, Chantal Line

Head, Environment, Economy & Trade
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4336
clcarpentier@ccemtl.org

Delgadillo, Eduardo

Director of Administration and Finances
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4354
edelgadillo@ccemtl.org

Ferron-Tripp, Spencer

Media and Outreach Officer
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4331
sftripp@ccemtl.org

Garver, Geoffrey

Head, SEM Unit
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4332
ggarver@ccemtl.org

Herrmann, Hans

Head
Conservation of Biodiversity
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4340
hherrman@ccemtl.org

Kennedy, William

Executive Director
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4317
wkennedy@ccemtl.org

Loyd, Evan

Director, Communications
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4308
elloyd@ccemtl.org

Miller, Paul

Program Manager, Air Quality
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4326
pmiller@ccemtl.org

Morin, Jocelyne

JPAC Assistant
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4366
jmorin@cceemtl.org

Opalka, Katia

Legal Officer, SEM Unit
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4337
kopalka@cceemtl.org

Pepin, Manon

JPAC Liaison Officer / NAFEC Supervisor
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4305
mpepin@cceemtl.org

Robichaud, Véronique

Program Manager, Environment, Economy
and Trade
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4302
vrobichaud@cceemtl.org

Stoub, Jeffrey

Publications Manager
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4327
jstoub@cceemtl.org

Valdés, Carlos

Program Manager, Environmental
Informatics and Bioinformatics
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4348
cvaldes@cceemtl.org

Vulpescu, Mihaela

NAFEC Assistant
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: (514) 350-4357
mvulpescu@cceemtl.org

Whitehouse, Tim

Head, Law and Policy
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4334
twhitehouse@cceemtl.org

Wright, Doug

Director of Programs
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Tel: 514 350 4320
dwright@cceemtl.org